

ORDRE DU JOUR :

N° ORDRE	N° DELIBERATION	OBJET
1	-	Approbation du compte rendu de la réunion du 10 décembre 2018
2	2019/18/03/01	Information du commandant de la compagnie de gendarmerie
3	2019/18/03/02	Poste du 2 ^{ème} adjoint
4	2019/18/03/03	Votes des CDG, CA et affectation des résultats de budgets commune, camping et assainissement
5	2019/18/03/04	Création poste vacataire pour le camping
	2019/18/03/05	Approbation du Projet de Charte du PNR Baie de Somme Picardie Maritime
6	2019/18/03/06	Création des statuts du SIAEEV
7	2019/18/03/07	Report transfert compétence eau et assainissement à la CCVS au 01/01/2026
8		Communication du maire : maison du gardien de camping, travaux sur la RD 63

Avant de passer à l'ordre du jour Mr le Maire demande une minute de silence en hommage à Mr LEBOURG Gérard conseiller municipal décédé le 19 février 2019.

1) Approbation de la réunion de conseil du 10 décembre 2018

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la réunion de conseil du 10 décembre 2018

2) N°2019/18/03/01 : Information du commandant de la compagnie de gendarmerie :

La gendarmerie est venue présentée aux membres du conseil municipal la réorganisation des services de gendarmerie concernant la commune.

Celle-ci dépend actuellement de la communauté de brigade de Friville Escarbotin, et va être rattachée à la brigade autonome de Saint Valéry sur Somme. La gendarmerie assure que ce nouveau changement n'aurait pas d'incidence sur la présence des forces de l'ordre sur le territoire.

Après avoir entendu l'exposé de la gendarmerie, le conseil municipal à l'unanimité accepte le rattachement de la commune de Friaucourt à la BTA de Saint Valéry sur Somme.

3) N°2019/18/03/02 : Poste de second adjoint :

Mr le Maire donne lecture du courrier de Mr le Préfet en date du 07 décembre 2018 acceptant la démission de Mr Jean Michel Delrue aux fonctions de 1^{er} adjoint.

Le conseil municipal doit voter s'il souhaite que le poste de 1^{er} adjoint soit pourvu ou non.

Après délibération, le conseil municipal décide à **9 voix POUR et 3 voix CONTRE** de pourvoir le poste de 1^{er} adjoint devenu vacant.

Mr le Maire demande qui est candidat au poste de 1^{er} adjoint. Mr KOBSCHE Daniel se présente. Par un vote à main levée, Mr KOBSCHE Daniel est élu à 9 voix pour et 3 voix contre au poste de 1^{er} adjoint.

4) N° 2019/18/03/03 : Vote des comptes de gestion, comptes administratifs et affectation des résultats des budgets commune, camping et assainissement

A. Vote des comptes de gestion (budget principal, camping, assainissement)

a. Compte de Gestion 2018 du Budget principal

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 9 voix CONTRE et 3 voix POUR n'approuve pas le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 du budget principal.

b. Compte de gestion 2018 du budget camping

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 9 voix CONTRE et 3 voix POUR n'approuve pas le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 du budget annexe CAMPING.

c. Compte de gestion 2018 du budget assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées. **Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 9 voix CONTRE et 3 voix POUR n'approuve pas** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018.

B. Vote des comptes administratifs (budget principal, camping, assainissement)

a) Compte administratif 2018 du budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121.31, L2122-21, et L 2343-1 et 2

VU la délibération du conseil municipal approuvant le budget primitif 2018

Le Maire présente les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2018

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil siégeant sous la présidence de Mme PARIS Chantal conformément à l'article L 2121.14 du code général des collectivités territoriales

Invité à délibérer :

le conseil municipal à 9 voix CONTRE et 2 voix POUR n'approuve pas le compte administratif 2018 DU BUDGET PRINCIPAL arrêté comme suit :

	Mandats émis	Titres émis	Résultat de l'exercice
INVESTISSEMENT	70 477.84	55 366.35	- 15 111.49
FONCTIONNEMENT	435 342.23	450887.19	+ 15 840.32

b) Compte administratif 2018 du budget camping

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121.31, L2122-21, et L 2343-1 et 2

VU la délibération du conseil municipal approuvant le budget primitif du camping 2018

Le Maire présente les conditions d'exécution du budget camping de l'exercice 2018

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil siégeant sous la présidence de Mme PARIS Chantal conformément à l'article L 2121.14 du code général des collectivités territoriales

Invité à délibérer :

le conseil municipal à 9 voix CONTRE et 2 voix POUR n'approuve pas le compte administratif 2018 DU BUDGET CAMPING arrêté comme suit :

	Mandats émis	Titres émis	Résultat de l'exercice
INVESTISSEMENT	8 123.96	22 625.00	+ 14 501.04
FONCTIONNEMENT	88 715.64	76 789.52	- 11 926.12

c) Compte administratif 2018 du budget assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121.31, L2122-21, et L 2343-1 et 2

VU la délibération du conseil municipal approuvant le budget primitif de l'assainissement 2018

Le Maire présente les conditions d'exécution du budget assainissement de l'exercice 2018

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil siégeant sous la présidence de Mme PARIS Chantal conformément à l'article L 2121.14 du code général des collectivités territoriales

Invité à délibérer : le conseil municipal à 9 voix CONTRE et 2 voix POUR n'approuve pas le compte administratif 2018 DU BUDGET assainissement arrêté comme suit :

	Mandats émis	Titres émis	Résultat de l'exercice
INVESTISSEMENT	14 834.52	28 105.00	+ 13 270.48
FONCTIONNEMENT	30 162.83	15 653.30	- 14509.53

C. Vote des affectations des résultats (budget principal, camping, assainissement)

a) Affectation du résultat budget principal

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat 2018	Dissolution CCAS – reprise résultat	Résultat de clôture de l'exercice
INVESTISSEMENT	-36 421.11	0.00	- 15 111.49	0.00	- 51 532.60
FONCTIONNEMENT	192 096.25	36 421.11	+ 15 840.32	+ 6 145.18	+ 177 660.64
TOTAL	155 675.14	36 421.11	+ 728.83	+ 6 145.18	+ 126 128.04

L'affectation ne portant que sur le fonctionnement le chiffre à reprendre est de 177 660.64 euros
 Considérant la nécessité de couvrir le déficit d'investissement cumulé de 51 532.60 €

Il est proposé d'affecter : au compte 1068 (investissement) : 51 532.60 €
 au compte 002 (fonctionnement) : 126 128.04 €

Invité à délibérer le conseil municipal à 9 voix contre et 3 voix pour REFUSE l'affectation de résultat comme suit :

au compte 1068 (investissement) : 51 532.60 €
au compte 002 (fonctionnement) : 126 128.04 €

b) Affectation du budget annexe camping

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat 2018	Résultat de clôture de l'exercice
INVESTISSEMENT	34 203.02	0.00	14 501.04	+ 48 704.06
FONCTIONNEMENT	10 577.50	0.00	- 11 926.12	- 1 348.62
TOTAL	44 780.52	0.00	+ 2 574.92	+ 47 355.44

L'affectation ne portant que sur le fonctionnement le chiffre à reprendre est de - 1 348.62 euros
Il est proposé d'affecter au compte D002 (fonctionnement) : 1 348.62 €

Invité à délibérer le conseil municipal à 9 voix contre et 3 voix pour REFUSE l'affectation de résultat comme suit :

au compte D002 (fonctionnement) : 1 348.62 €

c) Affectation du budget annexe assainissement

	Résultat à la clôture de l'exercice 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat 2018	Résultat de clôture de l'exercice
INVESTISSEMENT	8 063.54	0.00	13 270.48	+ 21 334.02
FONCTIONNEMENT	10 387.96	0.00	- 14 509.53	- 4 121.57
TOTAL	18 451.50	0.00	- 1 239.05	+ 17 212.45

L'affectation ne portant que sur le fonctionnement le chiffre à reprendre est de - 4 121.57 euros

Il est proposé d'affecter au compte D002 (fonctionnement) : 4 121.57 €

Invité à délibérer le conseil municipal à 9 voix contre et 3 voix pour REFUSE l'affectation de résultat comme suit :

au compte D002 (fonctionnement) : 4 121.57 €

L'ancien maire présent dans le public prend à plusieurs reprises la parole sans y être autorisé. Il critique son successeur et le calomnie.

Le désordre et la confusion se sont alors installés. Le Maire a jugé préférable de mettre un terme à cette séance. L'ordre du jour n'a pas été épuisé. La séance a été suspendue à 18h45. Les points ci-dessous seront reportés à la séance du 15 avril 2019.

- 5) N° 2019/18/03/04 : Création poste vacataire pour le camping
- 6) N° 2019/18/03/05 : Approbation du Projet de Charte du PNR Baie de Somme Picardie Maritime
- 7) N°2019/18/03/06 : Création des statuts du SIAEEV
- 8) N°2019/18/07 : Report transfert compétence eau et assainissement à la CCVS au 01/01/2026
- 9) Communication du maire : maison du gardien de camping, travaux sur la RD 63

Vandenberg *[Signature]* *Beaues* *[Signature]*
[Signature]
[Signature]
[Signature]